

## DE LA TRANSMISSION ORALE À L'ÉCRITURE

UN PASSAGE... ET ... RIEN NE SERA PLUS JAMAIS COMME AVANT...

### Document 1 : Un événement majeur

« Voici un peu plus de 5 000 ans se produisait au bord des fleuves de Mésopotamie un événement majeur pour l'histoire du monde : des hommes écrivaient. Premiers dont on ait conservé des documents écrits, les Sumériens étaient sans doute loin de soupçonner que l'invention de leur nouvelle technique allait engager l'humanité dans une aventure qui, au regard des 60 000 ans écoulés depuis l'origine du langage, ne fait sans doute que commencer : l'aventure des écritures. »

L'aventure des écritures – site de la BNF <http://classes.bnf.fr/dossiecr/>



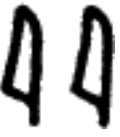



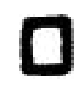

Quelles sont les informations importantes que tu retires de ce texte ?

### Document 2 : Lascaux



Grottes de Lascaux (France).  
Ces peintures murales datent de 18.000 ans avant le présent

## Document 3 : Alphabet hiéroglyphique (3.200 av. J.-C.)

SIGNE	OBJET REPRÉSENTÉ	SON APPROXIMATIF
	vautour	aleph hébreu
	roseau fleuri	
	double roseau fleuri	
	double trait oblique	y
	avant-bras	' ayin
	petite caille	ou
	pied	b
	siège	p
	vipère à cornes	f

D'après Christiane Ziegler, dans *Naissance de l'écriture*, RMN, 1982.

Document 4 : L'écriture hiéroglyphique du temple de Mentouhotep à Deir el-Bahari (2100 av.J-C)



Document 5 : Pictogramme



Pictogramme (3300 av. J.-C.). Une des premières tentatives d'association d'un signe et d'une idée.

Document 6 : Calculi



Calculi vers -3.300 avant J.-C. – Habuba Kabira - Syrie du nord

Pour enregistrer leurs opérations comptables, Élamites et Sumériens utilisent un système de jetons modelés dans l'argile (calculi), de taille et de forme différentes selon la valeur convenue, portant parfois des indications de nombres sous forme de traits incisés. Ces jetons sont glissés dans une sphère creuse en argile façonnée au préalable autour du pouce, sur laquelle est apposé un sceau cylindrique identifiant le propriétaire. Ainsi, par exemple, si la bulle de terre contient le dénombrement d'un troupeau confié à un berger, lorsque celui-ci le ramènera, il suffira de briser la bulle pour vérifier qu'aucune bête ne manque.

## Document 7 : Ecriture cunéiforme



Tablette, lettre d'Enna-Dagan, roi de Mari, à un roi d'Ebla, XXIV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

## Document 8 : Portrait d'une Scribe\*

Inanna-amu-mu, « La déesse Inanna est ma mère », probablement fille de scribe, vit et travaille à Sippar au 19<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Dix-neuf tablettes rédigées par cette dame ont été retrouvées, parmi lesquelles six minutes de procès, un achat d'esclave, un achat de terrain, plusieurs mises en fermage de champs (...). Comme la plupart des scribes, hommes ou femmes, Inanna-amu-mu indique tantôt sa profession sur la tablette qu'elle rédige, tantôt non.

\*Dans les civilisations du Proche-Orient antique, les scribes formaient une catégorie professionnelle particulière. Détenteurs de la science de l'écriture, ils appartiennent à la bureaucratie et consignent sur des tablettes ou des papyrus tout ce qui est nécessaire à la bonne marche de l'état.

Brigitte LION, *Les femmes scribes de Mésopotamie* in *L'Histoire*, n°334, septembre 2008, p. 49.

## Document 9 : Abécédaire

Abécédaire d'Ougarit (écriture cunéiforme). Ougarit : ville commerçante de la côte syrienne. Vers le XIV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.



(D'après Virolleaud, *Syria*, XXVIII, p. 22)

Le cunéiforme (du latin *cuneus*, « coin », « clou ») consiste en des signes composés de traits en forme de clous triangulaires ou de coins, imprimés grâce à un poinçon ou un roseau taillé en biseau sur un support d'argile crue. Ce mode d'écriture a été mis au point en Mésopotamie vers 3 300 av.J.-C. et utilisé dans tout le Proche-Orient jusqu'au début de l'ère chrétienne.

## Document 10 : Les systèmes d'écriture

« Chaque culture qui en a l'usage en réinvente les graphies, se les réapproprie selon ses mythes et ses langues, mais partout, chez les Égyptiens, les Mayas, les Phéniciens, les Aztèques, comme chez les Africains ou les peuples de la Chine et de l'Inde, l'écriture naît du besoin de fixer des messages et de consigner faits et pensées de façon durable. Elle fonde l'ordre social et politique, garantit le pouvoir de quelques-uns.

Les premiers systèmes d'écriture s'attachent à dessiner le monde, ils construisent le sens à partir de signes symboliques, pictogrammes et idéogrammes. D'autres systèmes, souvent plus tardifs, notant lettres ou syllabes, se préoccupent de fixer les sons du discours : ils dessinent la parole. Plus ou moins idéographique, plus ou moins phonétique, tout système d'écriture représente cependant une alliance singulière entre l'image et la parole. »

C. SCARRE, *Chronos. Une chronologie visuelle des temps anciens*, Paris, Seuil, 1994.

### Questions sur le dossier documentaire

Compare le document 2 avec les documents 4, 7 et 9. Comment les hommes communiquent-ils ?

En partant de la classification déjà connue (préhistoire/histoire) et de documents montrant les premières écritures connues (documents 3, 4 et 7), précise comment les hommes communiquaient avant l'apparition de l'écriture (documents 2 et 5).

Quels sont les éléments qui ont poussé les hommes à écrire, dans quels buts ? Quelles sont les raisons du passage d'une société qui utilise la transmission orale à une société qui utilise la transmission écrite (documents 10 et 8) ?

Tâche : L'apparition de l'écriture se produit-elle au même moment partout dans le monde ? Et dans nos régions ? Les élèves entreprennent une recherche sur ce sujet (bibliothèque).

### Quelques questions et pistes de réflexion....

- Quelles sont selon toi les principales fonctions de l'écriture ?
- Que change l'apprentissage de l'écriture dans la vie d'un individu ?
- Imagine que tu ne sais ni lire ni écrire. Essaie d'imaginer une journée à Liège en 2009 ?
- Existe-t-il encore des sociétés où ce passage vers l'écriture n'a pas eu lieu ?
- Que change l'apparition de l'écriture dans une société ? Que se passerait-il si l'écriture venait à disparaître ?

Bibliographie :

*L'aventure des écritures* – site de la BNF <http://classes.bnf.fr/dossiecr/>

Chris Scarre, *Chronos. Une chronologie visuelle des temps anciens*, Paris, Seuil, 1994.

Sumer, Présentation et mise à jour bibliographique de Jean-Claude Margueron, Gallimard, *l'Univers des formes*, nouvelle édition en 2006, 352 pages.

*L'Histoire, Lire et écrire. De Babylone à Jules Ferry*, Paris, septembre 2008.

Références programmes :

Programme Province de Liège – Histoire : 5201D2TQ

1. L'héritage des civilisations du Moyen-Orient, p.47

## Mon projet d'apprentissage

De la transmission orale à l'écriture	Objet de recherche	Contenus prioritaires
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• caractériser une société qui privilégie l'écriture ;</li> <li>• fonctions de l'écriture ;</li> <li>• caractériser une société qui communique oralement ;</li> <li>• les grottes de Lascaux ;</li> <li>• l'écriture cunéiforme et la Mésopotamie;</li> <li>• les hiéroglyphes.</li> </ul>	<p>Mon objet de recherche se définit comme suit :</p> <p>comment est-on passé d'une société où la transmission était principalement orale à une société qui a inventé l'écriture comme moyen de communication ?</p> <p>2 heures de cours</p>

### Objectifs

Devant mettre en œuvre une situation d'intégration, j'énonce d'abord de manière opérationnelle les objectifs de maîtrise

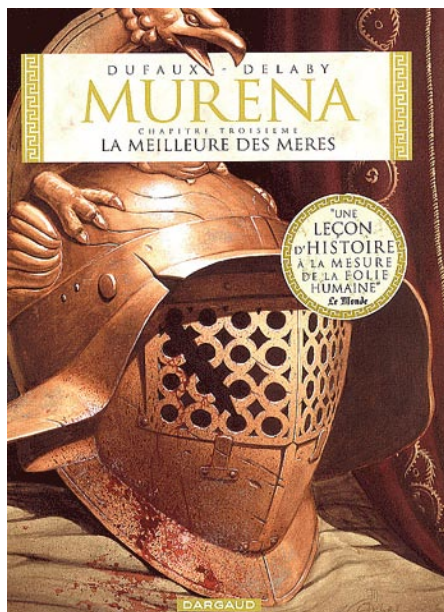
#### Au terme de la séquence d'apprentissage, l'élève doit être capable :

- de localiser les régions du monde où l'écriture est née ;
- de replacer sur une ligne du temps l'apparition de l'écriture en divers lieux ;
- de pouvoir compléter un tableau des principales caractéristiques des premières écritures ;
- de pouvoir dresser la carte d'identité de tout document historique ;
- de rédiger en classe, à l'aide d'un dictionnaire et de documents nouveaux, mais du même genre et de même difficulté que ceux étudiés, un texte d'une quinzaine de lignes expliquant les raisons du passage d'une société qui utilise la transmission orale à une société qui utilise la transmission écrite.

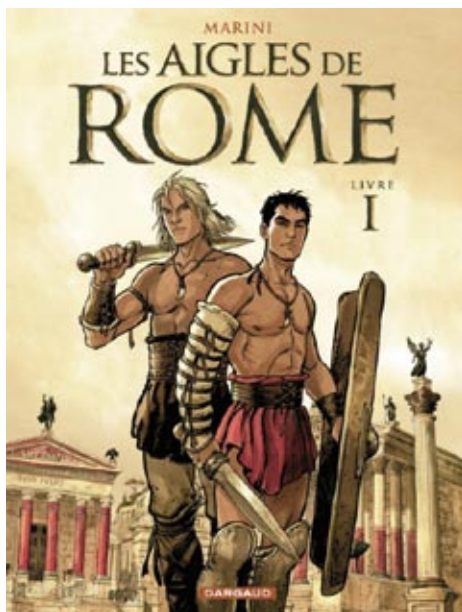
## DU POLYTHÉISME AU MONOTHÉISME

UN PASSAGE... ET ... RIEN NE SERA PLUS JAMAIS COMME AVANT...

Document 1 : Rome est encore dans nos esprits



DUF AUX & DELABY, *Murena*, T. III, 4e éd., Dargaud, 2003



MARINI, *Les aigles de Rome*, T.1, Dargaud, 2007



DELSBERG & RECULE, *Cassio*, T.1, Le Lombard, 2007

Document 2 : Un véritable tournant

C'est un véritable tournant pour le christianisme. Les évêques deviennent des personnages officiels. Les églises comme Saint-Jean-de-Latran ou Saint-Pierre du Vatican sont richement dotées. L'évêque de Rome, « successeur de Saint Pierre », revendique le titre de chef de l'Eglise manifesté par son nom de « pape » (de papa, le « père »). Des chrétiens accèdent aux principaux postes de commande de l'Empire. L'évolution est achevée par l'empereur Théodose qui proclame le christianisme religion d'Etat en 391 et interdit les sacrifices aux dieux païens.

Document 3 : Vœux de réussite

« Quintus Fabius Maximus, dictateur\* pour la deuxième fois, convoqua le Sénat\* lors de son entrée en charge ; il se préoccupa d'abord des dieux : après avoir expliqué aux sénateurs\* que la désinvolture du consul\* Flaminius à l'égard des rites et des auspices\* lui avait été plus fatale que son imprudence ou son incompétence et que c'étaient les dieux eux-mêmes qu'il fallait consulter sur les moyens d'apaiser leur colère, il obtint qu'on chargeât les decemvirs de consulter les livres sybillins<sup>1</sup> (...). Ils vinrent au Sénat\* exposer le résultat de leur consultation : le vœu que l'on avait fait à Mars en raison de la guerre n'avait pas été régulier et il fallait le recommencer entièrement avec plus de solennité : il fallait s'engager à célébrer en l'honneur de Jupiter les Grands Jeux<sup>2</sup>, dédier un temple à Vénus Ericyne<sup>3</sup> et un temple à la Raison, organiser des prières publiques et un lectisterne<sup>4</sup>, promettre un printemps sacré<sup>5</sup>, si on remportait la victoire et si l'Etat retrouvait sa situation d'avant les hostilités. (...) »

<sup>1</sup> Livres d'oracles\* remis par la sibylle ou prophétesse de Cumès (Campanie) au dernier roi de Rome, Tarquin le Superbe. Confiés au Collège des (quin-) décevirs (10 puis 15 prêtres élus pour un an), ils sont consultés surtout en cas de prodiges ou de calamités.

<sup>2</sup> Jeux publics célébrés annuellement en l'honneur de Jupiter ; ils comportent une procession vers le Capitole, des courses de char et des parades militaires.

<sup>3</sup> Divinité d'origine phénicienne (Ashtart) adoptée par les Romains.

<sup>4</sup> Grand banquet sacrificiel, au cours duquel plusieurs statues représentant des dieux et des déesses sont installées sur des lits de table ou des chaises.

<sup>5</sup> Vœu par lequel on s'engage à sacrifier à un dieu (ici Jupiter) toute la production (récoltes et animaux) du printemps suivant.

TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXII, 9, fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (Trad. A. FLOBERT, Paris, Garnier-Flammarion)

Notre objet de recherche sera donc :

**Comment est-on passé d'une religion polythéiste à une religion monothéiste dans la Rome antique ?**

Document 4 : Invocations divines

« Invoquez d'abord, avec du vin, Janus et Jupiter ; employez cette formule : « Mon père, je te prie et te demande d'être bienveillant et favorable à moi-même, à notre maison, à nos esclaves ; en raison de quoi j'ai fait mener autour de mes champs, de ma terre et de ma propriété des suovetaurilia<sup>1</sup>, pour que tu écarter, repousses et détournes les maladies visibles et invisibles, la stérilité, la dévastation, les calamités agricoles et les intempéries, (...) que tu procures sauvegarde et santé à moi-même, à notre maison, à nos esclaves (...). Egorgez les victimes avec un couteau ; ayez à votre disposition une strues<sup>2</sup> et un fertum<sup>2</sup>, faites-en l'offrande. Quand vous immolerez le pourceau, l'agneau ou le veau, il faut dire : « En raison de ceci, sois honoré par l'immolation des suovetaurilia. » Si le sacrifice d'aucun de ces animaux n'est agréé, formulez ainsi l'invocation : « Mars père, si en quelque chose ces suovetaurilia-là, tu n'as pas été satisfait, je t'offre en expiation ces suovetaurilia-ci. » S'il y a doute à propos d'un ou de deux animaux, formulez ainsi l'invocation : « Mars père, du fait que ce pourceau-là ne t'a pas satisfait, je t'offre ce pourceau-ci en expiation. »

<sup>1</sup> Sacrifice important au cours duquel sont immolés un porc, un taureau et un mouton.

<sup>2</sup> Deux sortes de gâteaux sacrés.

CATON, *De l'agriculture*, 141, 2-4, 1ère moitié du IIe siècle av. J.-C. (D'après R. GOUJARD, « Coll. Des Universités de France », Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 90-91)

Document 5 : Divinités romaines



Vénus Génitrix, Musée du Louvre



Apollon du Belvédère, Musée du Vatican



Laraire de la Maison du squelette à Herculanum

## Document 6 : Discours romain

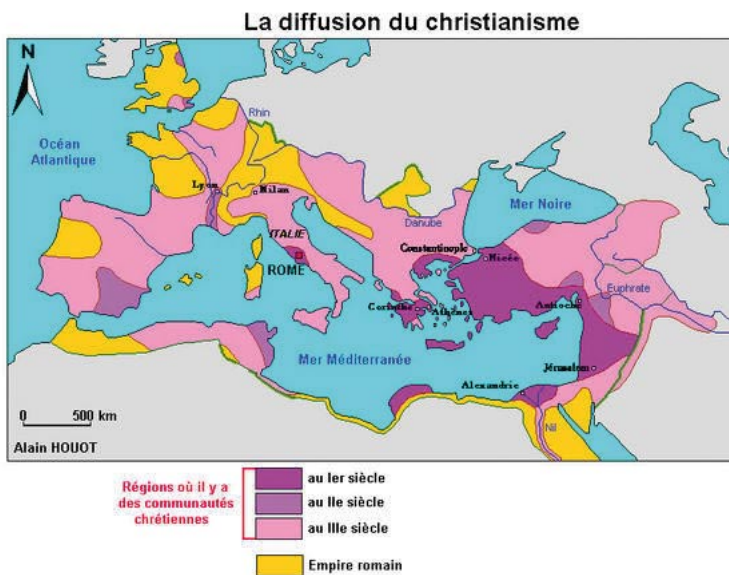
A l'aide des documents 3 à 6, complète le phylactère du personnage ci-dessous. Ce Romain doit impérativement parler de sa religion et de ses dieux. Veille à être le (la) plus complet (e) possible !

Tu peux rédiger ton travail sous la forme d'un texte suivi ou utiliser un style plus « schématique ».



Planche 25 de DUFAUX & DELABY,  
*Murena*, t. III, 4e éd., Dargaud,  
2003

## Document 7 : La diffusion du christianisme dans l'Empire romain (Ier – IVe siècle)



extraite du site : <http://pagesperso-orange.fr/houot.alain/Hist/antique/antiq25.html>

## Document 8 : Lettre de Pline le Jeune à l'empereur Trajan (111-113)

« Je n'ai jamais participé à des procès contre les chrétiens. Aussi je ne sais pas sur quoi enquêter, ni comment et jusqu'où il faut les punir. Je n'hésite pas peu sur la question des différences d'âge. Faut-il toujours les assujettir à la même peine, sans distinguer les plus jeunes des plus âgés ? Doit-on pardonner à celui qui se repent ? Est-il utile de châtier celui qui, l'ayant été, a renoncé au christianisme ? Est-ce le nom seul que l'on punit ? Ou bien les crimes attachés à ce nom ? »

Pline le Jeune (61 – v. 114 ap. J.-C.), *Lettres*, X, 97.

## Document 9 : Néron et les chrétiens

« Néron supposa des coupables et infligea des tourments raffinés à ceux que leurs abominations faisaient détester et que la foule appelait chrétiens. Ce nom leur vient du Christ, que, sous le règne de Tibère, le procureur Ponce Pilate avait livré au supplice ; réprimée sur le moment, cette détestable superstition <sup>1</sup> perçait de nouveau (...). On commença donc par se saisir de ceux qui confessaient leur foi, puis, sur leurs révélations, d'une multitude d'autres, qui furent convaincus moins du crime d'incendie que de haine contre le genre humain. On ne se contenta pas de les faire périr : on se fit un jeu de les revêtir de peaux de bêtes pour qu'ils fussent déchirés par la dent des chiens ; ou bien ils étaient attachés à des croix et quand le jour avait fui, ils éclairaient les ténèbres comme des torches. Néron avait offert ses jardins pour ce spectacle et donnait des jeux au Cirque \* (...) Aussi, quoique ces hommes fussent coupables et eussent mérité les dernières rigueurs, les cœurs s'ouvraient-ils à la compassion, en pensant que ce n'était pas pour le bien public, mais à la cruauté d'un seul, qu'ils étaient immolés. »

<sup>1</sup>Pratique religieuse qui n'est pas intégrée dans un culte reconnu et qui, dès lors, apparaît comme inutile et inefficace. TACITE, *Annales*, XV, 44, env. 116 ap. J.-C. (Adapté d'après H. BORNECQUE, Paris, Garnier-Flammarion, 1965, p. 439-440)

## Document 10 : Mise à mort d'un condamné chrétien lors des jeux du cirque



Fragment de pavement en mosaïque (IIe s. ap. J.-C.). Musée d'E Djem (Tunisie).

## Document 11 : Une célébration chrétienne (IIe siècle)

« Le jour qu'on appelle le jour du soleil, tous, dans les villes et là la campagne, se réunissent dans un même lieu : on lit les mémoires des apôtres et les écrits des prophètes, autant que le temps le permet. Quand le lecteur a fini, celui qui préside fait un discours pour avertir et pour exhorter à l'imitation de ces beaux enseignements. Ensuite nous nous levons tous et nous prions ensemble. Puis... lorsque la prière est terminée, on apporte du pain avec du vin et de l'eau. Celui qui préside fait monter au ciel les prières et les eucharisties<sup>1</sup> autant qu'il peut et tout le peuple répond par l'acclamation « Amen »<sup>2</sup>. Puis a lieu la distribution et le partage des choses consacrées à chacun et l'on envoie leur part aux absents par le ministère des diacres. »

<sup>1</sup> Le mot est pris ici dans son sens grec littéral, remerciement ou action de grâce.

<sup>2</sup> Mot hébreu conservé par le christianisme. Il a valeur d'approbation (= qu'il en soit ainsi !).

Cité dans le site : <http://viechretienne.catholique.org/cec/6009-iv-la-celebration-liturgique-de-l>

En quelques mots, comment pourrais-tu expliquer et qualifier la situation des chrétiens dans la Rome des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> siècles après J.-C. ?

N.B. : utilise des couleurs afin de repérer les dates et éléments importants que t'apprennent les documents suivants ! Tâche aussi de déterminer, en fonction de ce que tu as vu et appris durant l'heure de cours précédente, ce qui, selon toi, constitue un (des) moment(s) de changement(s), de passage(s) d'une situation à une autre en ce qui concerne les chrétiens.

## Document 12 : Témoignage de Tertullien sur le christianisme en Afrique romaine (fin du IIe siècle)

« La ville, s'écrie-t-on, est envahie ; jusque dans les campagnes, dans les faubourgs fortifiés, dans les îles, il y a des chrétiens ; tout sexe, tout âge, toute condition, tout rang même passe au nom chrétien, et l'on s'en afflige comme d'un dommage ! (...)

On dit que nous sommes des gens inutiles pour les affaires. Comment pourrions-nous l'être, nous qui vivons avec vous, qui avons même nourriture, même vêtement, même genre de vie que vous, qui sommes soumis aux mêmes nécessités de l'existence ? (...) C'est pourquoi, sans laisser de fréquenter votre forum, votre marché, vos bains, vos boutiques, vos magasins, vos hôtelleries, vos foires et les autres lieux de commerce, nous habitons ce monde avec vous. Avec vous encore nous naviguons, avec vous nous servons comme soldats, nous travaillons la terre, nous faisons le commerce ; de même nous échangeons le produit de nos arts et de notre travail. Comment pouvons-nous paraître inutiles à vos affaires, puisque nous vivons avec vous et de vous ? »

Tertullien (150-160 –v. 222 ap. J.-C.), *Apologétique*, I, 7 et XLII, 1-3.

## Document 13 : Détail du sarcophage de Livie Primitiva (IIIe siècle)



Sur les sarcophages, les thèmes chrétiens se substituent aux thèmes païens.

Rome, Palazzo dei Conservatori

In J. MARTIN, *La Rome antique*, Munich, 1994, p.296

## Document 14 : Le procès de Cyprien de Carthage (257 – 258)

« Le proconsul Galerius Maximus (...) dit : « Les très sacrés empereurs t'ont ordonné d'accomplir des rites. » L'évêque Cyprien répondit : « je ne le fais pas. » Galerius Maximus dit : « Réfléchis ! » L'évêque Cyprien répondit : « Fais ce qui t'est ordonné. Dans une chose aussi juste, il n'y a pas matière à réflexion. »

Galerius Maximus (...) rendit cette sentence : « Tu as vécu longtemps en sacrilège, tu as réuni autour de toi beaucoup de complices de ta coupable conspiration, tu t'es fait l'ennemi des dieux de Rome et de ses coutumes sacrées ; (...). C'est pourquoi, en tant qu'auteur et que porte-étendard de crimes si graves, tu serviras d'exemple à ceux que tu as associés à ton forfait : ton sang sera la sauvegarde de l'ordre public. »

Ceci dit, il lut sur une tablette l'arrêt suivant : « Nous ordonnons que Thascius Cyprianus soit mis à mort par le glaive. » L'évêque Cyprien dit : « Grâce à Dieu ! »

*Actes de Cyprien* (début IIIe s. – 258 PCN)

## Document 15 : L'Édit de Milan (313) rapporté par un auteur chrétien

« Nous donnons donc aux chrétiens comme à tous, la libre faculté de suivre la religion de leur choix, en sorte que ce qu'il y a de divin au céleste séjour puisse être bienveillant et propice à nous-mêmes et à tous ceux qui sont placés sous notre autorité (...) Nous avons décidé de permettre dorénavant à tous ceux qui veulent observer la religion des chrétiens de le faire librement et sans détours, sans être aucunement inquiétés ou molestés. Nous avons tenu à vous le faire connaître de la façon la plus complète, pour que vous sachiez que nous donnons aux chrétiens une liberté absolue de pratiquer leur religion. »

Lactance (v. 260 – v. 325 ap. J.-C.), *De la mort des persécuteurs*, XLVIII

## Document 16 : Le concile de Nicée (325)

« Alors (Constantin) réunit la phalange de Dieu<sup>1</sup> en un concile œcuménique<sup>2</sup>. (...) Et lorsqu'ils furent tous présents, il apparut clairement que leur réunion était l'œuvre de Dieu. Car eux, que séparaient non seulement les divergences de leurs opinions, mais aussi la distance des régions, des lieux, des provinces, on les voyait maintenant rassemblés en un même endroit. (...)

L'empereur donna la parole aux présidents du concile.

Certains commencèrent alors à accuser leurs voisins, les autres à leur répondre et à se plaindre à leur tour. Bien des paroles furent ainsi prononcées de part et d'autre, et une violente controverse fut excitée dès le début. L'empereur prêta l'oreille à tout avec une grande patience, enregistra avec soin des uns et des autres, puis, reprenant à son tour les arguments échangés par les deux parties, il finit à force de persévérance par les mettre d'accord.

Non seulement le concile n'eut plus qu'une seule voix pour exprimer la foi<sup>3</sup>, mais il convient également du jour où tous devraient célébrer la fête du Sauveur<sup>4</sup>. »

*Vie de Constantin*, III, 6-7 et 10-14, traduction Lorient, *Sources d'Histoire romaine*, Paris, Larousse, 1993.

<sup>1</sup> Phalange de Dieu : ensemble des évêques.

<sup>2</sup> Œcuménique : universel.

<sup>3</sup> C'est la mise en place du Credo, qui signifie « je crois », en latin.

<sup>4</sup> La date de Pâques

## Document 17 : L'édit de Thessalonique de 380

« Nous voulons que tous les peuples placés sous la douce autorité de Notre Clémence vivent dans la foi que le saint apôtre Pierre a transmise aux Romains, qui est prêchée jusqu'au jour présent, comme il l'avait prêchée lui-même et que suivent comme chacun le sait le pontife Damase et l'évêque Pierre d'Alexandrie (...). Nous décrétons que seuls auront le droit de se dire chrétiens catholiques ceux qui se soumettent à cette loi et que tous les autres sont des fous et des insensés sur qui pèsera la honte de l'hérésie\*. Ils devront s'attendre à être l'objet d'abord de la vengeance divine, à être ensuite châtiés par nous aussi selon la décision que nous a inspirée le ciel. »

*Code théodosien*, XVI, 10,6 et 1,2 (D'après J. COMBY, *Pour lire l'histoire de l'Eglise. Des origines au XVe siècle*, I, Paris, Cerf, 1984, p.79)

En quelques mots, comment pourrais-tu expliquer et qualifier la situation des chrétiens dans la Rome des 3e et 4e siècles après J.-C. ?

As-tu remarqué qu'un passage s'était produit ? Qu'a connu la Rome antique des quatre premiers siècles après J.-C. ?

## Document 18 : Ligne du temps

### Situation d'apprentissage

Ton voisin, qui est l'ancien responsable de ta bibliothèque communale, a besoin de toi !

Historien amateur, il compte organiser une petite exposition, au départ de photos prises durant ses nombreux voyages, sur la religion des Romains durant l'Antiquité.

Ce bibliothécaire réalise systématiquement une ligne du temps. Quelque peu en retard et conscient du fait que tu sois toi aussi attiré par l'histoire, il sollicite ton aide pour effectuer ce travail à sa place.

Tu vas utiliser pour ce faire les documents 1 à 17.

L'objectif de cette ligne du temps est de permettre aux visiteurs de prendre rapidement connaissance du contexte historique dans lequel ils vont être plongés et de bien visualiser les changements qui se manifestent ou peuvent se manifester durant cette époque, le passage qui s'est opéré du point de vue religieux.

N.B. : utilise des couleurs afin de repérer les dates et éléments importants que t'apprennent les documents !

Référence au programme de l'Enseignement de la Province de Liège : Histoire 5201D2TQ

4. La naissance du Christianisme p.49



## DE LA MONARCHIE ABSOLUE AUX DROITS DE L'HOMME

UN PASSAGE... ET ... RIEN NE SERA PLUS JAMAIS COMME AVANT...



Compare ces documents iconographiques et plus particulièrement les deux médailles. A quelles conclusions aboutis-tu ?

1. Portrait de Louis XIV par Hyacinthe Rigaud, 1701. Huile sur toile, 2.77 X 1.94 m, Musée du Louvre, Paris in [http://mkassmi.free.fr/quatrieme/hist/absolutism/1outil\\_114.htm#](http://mkassmi.free.fr/quatrieme/hist/absolutism/1outil_114.htm#)
2. <http://persweb.wabash.edu/facstaff/lamarlec/artciv/6-42.JPG>
3. Médaille en bronze *Nec pluribus impar* de Jean VARIN, 1674. Musée Curtius, Liège
4. *Le règne de la loi*, pièce de monnaie, 1793 (Le génie de la France gravant le mot CONSTITUTION, en deux lignes, sur une table de la loi reposant sur un autel) in <http://www.cgb.fr/monnaies/vso/v04/v040167.html>
5. Marie-Antoinette, tableau d'E. VIGÉE-LEBRUN, 1783
6. Marie-Antoinette, 16 octobre 1793, dessin de DAVID

### Document 7 : BOSSUET en 1679

« La monarchie est la forme de gouvernement la plus commune, la plus ancienne et aussi la plus naturelle.

Le peuple d'Israël s'y réduisit de lui-même, comme étant le gouvernement universellement reçu (...) Tout le monde commence par des monarchies ; et presque tout le monde s'y est conservé comme dans l'état le plus naturel.

Aussi avons-nous vu qu'il a son fondement et son modèle dans l'empire paternel, c'est-à-dire dans la nature même. Les hommes naissent tous sujets : et l'empire paternel, qui les accoutume à obéir, les accoutume en même temps à n'avoir qu'un seul chef (...) Jamais on n'est plus uni que sous un seul chef ; jamais aussi on n'est plus fort, parce que tout va en concours. »

BOSSUET, *La politique tirée de l'Écriture Sainte*, 1679-1709, cité dans J.-J. CHEVALIER, *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, 1970, p. 60.

### Document 8 : BOSSUET en 1679

« Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples (...)

Les princes agissent donc comme des ministres de Dieu, et ses lieutenants sur terre (...)

Il paraît de tout cela que la personne des rois est sacrée, et qu'attenter sur eux est un sacrilège (...) Saint Paul, après avoir dit que le Prince est le ministre de Dieu, conclut ainsi : « Il est donc nécessaire que vous lui soyez soumis non seulement par crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience... Obéissez à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais encore à ceux qui sont fâcheux et injustes. »

BOSSUET, *Politique...*, in J.-J. CHEVALIER, *op. cit.* ,

### Document 9 : LOUIS XIV

« Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite »

LOUIS XIV, *Mémoires*, 1668

### Document 10 : LOUIS XIV

« Tout ce qui se trouve dans l'étendu de nos Etats, de quelle que nature que ce soit, nous appartient (...) Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Eglise que par les séculiers. »

LOUIS XIV, *Mémoires*, 1668

Comment Bossuet et Louis XIV justifient-ils le système politique français du XVIIe siècle ?  
Quelles en sont les conclusions ?

## Document 11 : L'Edit de Fontainebleau

« Nous avons par ce présent édit perpétuel et irrévocable, supprimé et révoqué l'édit du roi notre dit aïeul, donné à Nantes au mois d'avril 1598 (...) »

Nous défendons à nos dits sujets de la R.P.R. de s'assembler pour faire l'exercice de ladite religion en aucun lieu ou maison particulière sous quelque prétexte que ce puisse être...

Nous enjoignons à tous les ministres de ladite R.P.R. qui ne voudront pas se convertir et embrasser la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, de sortir de notre royaume et terres de notre obéissance, quinze jours après la publication de notre présent édit (...) à peine de galères.

Faisons défenses à nos sujets de la dite R.P.R. de sortir, eux, leurs femmes et enfants de notre dit royaume... »

Cité par F. LEBRUN, *op. cit.*, p. 243



Gravure d'Engelmann, 1686, Musée Carnavalet, Paris

Document 12 : Extrait du *Mariage de Figaro*, de BEAUMARCHAIS, 1784

« FIGARO. – Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie !...noblesse, fortune, un rang : tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus : du reste, homme assez ordinaire ! Tandis que moi, morbleu ! perdu dans la foule obscure, il m'a fallu déployer plus de science et de calculs pour subsister seulement qu'on en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes (...) »

Cité par P. SALLES et J. WOLFF, *Croissance et développement*, t. 1, Les faits, Paris, 1970, t. II, p. 83

## Document 13 : La définition d'un Philosophe des Lumières selon DIDEROT

« C'est un philosophe qui, foulant aux pieds le préjugé, la tradition, l'ancienneté, le consentement universel, l'autorité, en un mot tout ce qui subjugue la foule des esprits, ose penser de lui-même, remonter aux principes généraux les plus clairs, les examiner, les discuter, n'admettre rien que sur le témoignage de son expérience et de sa raison. »

DIDEROT, *Eclectique*, article de *L'Encyclopédie...*, 1760, cité par A. SOBOUL, *op. cit.*, p. 383

Compare ce texte avec celui écrit par Bossuet. Quelles sont les différences ?

## Document 14 : L'esprit du siècle

« Chaque siècle a son esprit qui le caractérise. L'esprit du nôtre semble être celui de la liberté. La première attaque contre la superstition a été violente, sans mesure. Une fois que les hommes ont osé d'une manière quelconque donner l'assaut à la barrière de la religion, cette barrière, la plus formidable qui existe comme la plus respectée, il est impossible de s'arrêter. Dès qu'ils ont tourné des regards menaçants contre la majesté du ciel, ils ne manqueront pas, le moment d'après, de les diriger contre la souveraineté de la terre. »

Denis DIDEROT, *Lettre à la princesse Daskhoff*, 3 avril 1771, cité par A. SOBOUL et COLL. , *Le siècle des Lumières. L'essor : 1715-1750*, Paris, 1977, vol. 1, p. 358

Quel est le point commun de ces trois textes ?

## Document 15 : MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, 1748

« Il y a dans chaque Etat trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive et la puissance judiciaire. Pour la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes ou juge les différends des particuliers (...)

Lorsque dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté, parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutive. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire, car le juge serait le législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

Tout serait perdu, si le même homme ou le même corps des principaux ou des nobles, ou du peuple, exerçait ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. »

Cité par GOTHIER et TROUX, *op. cit.* , t. III, p. 302.

Compare ce texte avec les écrits de Bossuet et de Louis XIV. En quoi sont-ils différents ?

## Document 16 : Jean-Jacques ROUSSEAU, *Le Contrat social*, 1762

« A l'instant où le peuple se donne des représentants, il n'est plus libre ; il n'est plus.

La souveraineté, n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais s'aliéner, et le souverain ne peut être représenté que par lui-même : le pouvoir peut bien se transmettre, mais non pas la volonté. »

Cité par L. BERGERON, *Les révolutions européennes et le partage du monde*, Paris, 1968, vol. 1, p. 98

## Document 17 : La force du pouvoir et le pouvoir du peuple

Mirabeau, représentant du Tiers Etat aurait dit au marquis de Dreux-Brezé, grand maître des cérémonies du roi, le 23 juin 1789 :

« Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté nationale et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. »

Document 18 : La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)

Au départ du texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789), analyse et commente les articles principaux.



Imagine un dialogue d'une vingtaine de lignes dans lequel Bossuet et Mirabeau justifient un système politique et critiquent celui de l'autre.



BOSSUET, tableau de RIGAUD (1659-1734), Paris, Musée du Louvre



MIRABEAU répondant à Dreux-Brézé, aux Etats Généraux, 23 juin 1789 lithographie en couleur in <http://membres.lycos.fr/discours/revenim.htm>

DOCUMENT 19 : Quels sont les personnages qui ont tenu des propos proches de ceux de Mirabeau ou de Bossuet ? Explique.

## Mon projet d'apprentissage

Thème	Objet de recherche	Contenus prioritaires
La monarchie absolue en Europe occidentale	Le thème doit être étudié en 3 heures de cours (2 autres heures étant réservées à l'exercice de la compétence 1 et à une autoévaluation). Mon objet de recherche se définit comme suit : Comment l'Europe occidentale est-elle passée d'un système monarchique absolu à des systèmes se définissant comme démocratiques ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la monarchie absolue de droit divin ;</li> <li>• les Philosophes des Lumières ;</li> <li>• la sclérose des monarchies absolues ;</li> <li>• le cas français (1789-1792) et la Déclaration des Droits de l'Homme.</li> </ul>

### Objectifs

Devant mettre en œuvre une situation d'intégration, j'énonce d'abord de manière opérationnelle, les objectifs de maîtrise.

#### Au terme de la séquence d'apprentissage, l'élève doit être capable :

- De définir, de mémoire et en ses propres termes ce que sont la monarchie absolue de droit divin et la démocratie parlementaire ;
- De caractériser les scléroses et les raisons qui en ont empêché l'élimination ;
- De caractériser et de comparer les discours des Philosophes des Lumières ;
- D'expliquer les principales étapes de la Révolution française ;
- D'expliquer la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;
- De dresser la carte de tout document historique ;
- D'établir avec un de ses condisciples un dialogue où chacun des deux défendra un des systèmes politiques étudiés ;
- De se renseigner sur l'existence de systèmes basés sur les droits et les libertés à travers le monde.

Référence au programme de l'Enseignement de la Province de Liège : Histoire 5201D3TQ

11. La monarchie absolue en France, p.53

12. Les progrès des Lumières, p.54